

8.13 Fiche Métier – COMPETENCES/ chargé de contrôle d'impôts

1.	Intitulé de l'emploi appellations	• Agent / Agente de contrôle des impôts • Agent / Agente de recouvrement du Trésor • Attaché / Attachée de contrôle des impôts • Attaché / Attachée de recouvrement du Trésor
2.	Code	REC/UMA/16303
3.	Famille Professionnelle	Services d'enseignement / recherche et traduction / support aux services publics
4.	Catégorie	Cadre
5.	Définition	
	Etablit les différentes impositions (taxe d'habitation, impôts sur le revenu ou sur les sociétés, recensement du patrimoine foncier, ...) et procède à la collecte des recettes publiques, selon les règles de finances publiques. Tient la comptabilité de l'Etat et des collectivités locales. Peut effectuer le contrôle et le paiement de dépenses de l'Etat .	
6.	Environnement et conditions de travail	
	L'activité de ce métier s'exerce au sein des bureaux de contrôle des impôts, trésoreries, ... Elle s'exerce en relation avec différents services et intervenants (services comptables, services financiers et bancaires, contrôleurs, usagers, créanciers, collectivités, direction de la conservation de la propriété foncière...). Elle varie selon la branche (fiscalité, comptabilité, recouvrement, ...) et l'organisation de la structure (direction générale, service des impôts, ...). Elle peut être soumise à des variations saisonnières (taxe d'habitation, déclarations d'impôts sur le revenu, ...).	
7.	Conditions d'accès	
	Ce métier est accessible sur concours du Ministère des Finances avec un diplôme du bac pour le poste d'agent de contrôle d'impôt et agent de recouvrement du Trésor. Un diplôme de License en finance, gestion,... est exigé pour les postes d'Attaché de contrôle des impôts et Attaché de recouvrement du Trésor. Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est obligatoire.	
	Activités principales	
	• Effectuer la collecte et la saisie des données nécessaires à l'établissement des droits ou taxes (droit de cession, TVA, impôts sur le revenu, ...) • Procéder à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics • Réaliser le contrôle et le paiement des dépenses (traitements, pensions,	

investissement, ...) de l'Etat, de collectivités locales, d'établissements publics

- Procéder à la tenue et au traitement de fichiers de contribuables
- Renseigner les particuliers/entreprises et leur apporter un appui technique sur le paiement de l'impôt, ...
- Déterminer l'assiette des impôts (taxe locale, impôts sur le revenu, ...) ou effectuer un contrôle de premier niveau des impositions
- Encaisser/recouvrer les impôts ou les créances des collectivités locales (crèches, cantines scolaires,

09

Compétences requises

Nomenclature des compétences

Les savoir faire

Réf compétence	Description des compétences	I	P	M	T
1	Effectuer la collecte et la saisie des données nécessaires à l'établissement des droits ou taxes (	I	P	M	T
2	Procéder à la tenue de la comptabilité de l'Etat	I	P	M	T
3	Procéder à la tenue de la comptabilité des collectivités locales	I	P	M	T
4	Procéder à la tenue de la comptabilité des établissements publics	I	P	M	T
5	Réaliser le contrôle et le paiement des dépenses de l'Etat, de collectivités locales, d'établissements publics	I	P	M	T
6	Procéder à la tenue et au traitement de fichiers de contribuables	I	P	M	T
7	Renseigner les particuliers/entreprises	I	P	M	T
8	Apporter un appui technique aux particuliers/entreprises sur le paiement de l'impôt, ...	I	P	M	T
9	Déterminer l'assiette des impôts (taxe locale, impôts sur le revenu, ...)	I	P	M	T
10	Effectuer un contrôle de premier niveau des impositions	I	P	M	T
11	Utiliser les logiciels métiers	I	P	M	T

Les savoir

Réf compétence	Description des compétences
-------------------	-----------------------------

1	Eléments de base en comptabilité	I	P	M	T
2	Eléments de base en fiscalité	I	P	M	T
3	Gestion des paiements dématérialisés	I	P	M	T
4	Réglementation des procédures de recouvrement et des voies civiles d'exécution et de recours	I	P	M	T
5	Réglementation des douanes	I	P	M	T
6	Comptabilité publique	I	P	M	T
7	Réglementation des marchés publics	I	P	M	T
8	Réglementation des amendes et des condamnations pécuniaires	I	P	M	T
9	Réglementation de la publicité foncière	I	P	M	T
10	Droit privé	I	P	M	T
11	Réglementation du contentieux	I	P	M	T
12	Technique de recouvrement	I	P	M	T
Les savoir êtres					
1	Etre disponible et orienté clients	I	P	M	T
2	Communiquer et gérer ses relations	I	P	M	T
3	Maintenir l'esprit d'équipe et de partage	I	P	M	T

4	Organiser et gérer le temps et les activités	I	P	M	T
5	Savoir se maîtriser et gérer ses comportements et ses émotions	I	P	M	T
6	Faire preuve de rigueur, de précision et de curiosité	I	P	M	T

* I : initiation / P : pratique / M : maîtrise / T : Tutorat /expertise